

PROGRAMME

9H30-9H40

Ouverture par le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie

9H40-11H30

"L'Article 1er de la Loi DOUBIN : une évolution ou une révolution pour la franchise"

- les fondements de l'information pré-contractuelle
- la nouvelle approche financière du monde de la distribution et des réseaux
- les conséquences pratiques de cette divulgation préalable : l'application du décret

animé par le Président de la Commission Déontologie et Juridique de la FFF : Monsieur Lancner, par Maître Olivier Gast et par Monsieur Jeannoutot (Direction du Commerce Intérieur)

11H30-12H

Des franchiseurs présentent leur enseigne conformément à la Loi DOUBIN

12H-13H30

Forum "choisir sa franchise : la Loi DOUBIN au service des candidats franchisés"

trois franchiseurs, le Crédit Lyonnais et des consultants spécialisés débattent et répondent à vos questions sur :

- le choix du marché et du franchiseur
- les conditions financières et le financement
- la formation et l'esprit réseau
- le profil du bon franchisé

13h30

Clôture des travaux

Ce programme a été élaboré par la FFF, la CCI et Maître Gast.

LES ETATS GENERAUX DE LA FRANCHISE

LYON
19 Novembre 1990

Chambre de Commerce et d'Industrie
16, Rue de la République
LYON 2

CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE DE LYON

